

*Clauses*—Toute clause peut être reprise en considération avant que le bill soit finalement passé, 44.

—étrangères à des bills d'argent, imparlementaires, 45.

*Comité des bills privés*—Voir *Bills Privés*.

*Comité des impressions*—fait rapport sur toute motion pour l'impression d'un document, 33.

*Comité des privilèges*—comprend tous les Sénateurs qui assistent à la session, 1.

*Comités généraux*—ou de toute la Chambre, nommés, 86. Le Sénat, à moins d'une question mise par le président, ne peut reprendre sa séance qu'à l'unanimité, 87. On peut se lever plus d'une fois pour parler, 22. Les règles du Sénat y sont observées; mais on ne peut proposer la question préalable, ni un ajournement; on fait motion que le président quitte le fauteuil, 22. Chacun s'assied à sa place, 23. On n'y discute pas le principe d'un bill, 41. Les amendements importants faits par l'Assemblée aux bills privés, peuvent être renvoyés à des comités généraux, 69.

*Comités spéciaux ou permanents*—s'assemblent dans les chambres de comité; la majorité forme un quorum et choisit son président, 88. On y parle assis, mais découvert, 89. Les autres Sénateurs peuvent prendre part à la discussion, mais non voter, 90. Personne autre n'a droit d'assister à un comité, 91. L'auteur d'une motion peut être du comité, 92. Le président, en faisant rapport, explique les amendements, 93. Pendant le rapport les membres du comité se tiennent debout, 94.

Des listes de tous les comités sont affichées dans les couloirs, 95.

*Communes*—Voir Membres de la Chambre des Communes.